

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre 2026 à 19 heures 03, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 18 septembre 2026 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Pierre-Paul AUBERTIN, Jean-Luc GUENNEC, Garance GUILLAUME, Jérôme HAYS, Perrine LALEOUSE, Soazig LANCO,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Mewen BAUCHY, Trestan BOYER, Bathilde CHABOCHE, Martine COLLIN, Patrick LE PELLETIER BOISSEAU, Marianne LE POETVIN, Olivier LOREC, Charles ROUSSETTE, Soïc SALAÜN, Thibault TARDIF, Béatrice TERRIEN, Emmanuelle TYREL DE POIX, Francis VILLADIER

Était excusée et avait donné pouvoir : Marie-Aude THOMAS à Mewen BAUCHY

Était non excusée : Noëlle BONNARD

Secrétaire de séance : Catherine BARBOTIN

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Quorum : **12**

Présents : **21**

Représenté : **1**

Votants : **22**

Délibération n° 081-26

EDUCATION : Autorisation de signature de la convention relative à l'établissement du territoire éducatif rural de Belle île en Mer

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention relative au Territoire Éducatif Rural (TER) ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de participer au dispositif « Territoire Éducatif Rural » et de formaliser son engagement par la signature de la convention correspondante ;

Après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au Territoire Éducatif Rural (TER), ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.**

